

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS267

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« alors en vigueur »

les mots :

« antérieure à la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.